

**Renouvellement du Comité syndical le 17 avril 2008 à 10h30 voir information au dos.**

## > info Sipperec

### En électricité, un particulier a désormais la possibilité de revenir aux tarifs régulés s'il n'est pas satisfait de l'offre marché souscrite

La loi du 21 janvier 2008 a modifié le champ d'application des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz. Cette loi permet à tout consommateur particulier ou petit professionnel, qui emménage dans un nouveau site de bénéficier des tarifs régulés même si le précédent occupant avait pris une offre de marché. Il suffit qu'il en fasse la demande avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010 auprès du fournisseur historique d'électricité ou de gaz. Pour un particulier et uniquement pour cette catégorie de clients, dans le cas où il aurait souscrit une offre de marché depuis plus de 6 mois, il peut demander de revenir au tarif régulé à condition d'en faire la demande toujours avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

Les personnes qui déménagent ne sont pas soumises à ce délai. Cette modalité sur la réversibilité ne concerne pas les consommateurs de gaz.

#### Pour s'y retrouver :

	Contrat de fourniture					
	Si éligibilité du site		En cas de déménagement sur un site			
	Non exercée par l'occupant	Exercée par l'occupant	Pour lequel l'éligibilité a déjà été exercée	Pour lequel l'éligibilité n'a pas été exercée	Nouveau à raccorder	
<b>Électricité</b> - Ménages - Professionnels ≤ à 36 kVa - Professionnels > à 36 kVa	TR TR TR	TR <i>délai de 6 mois ou PM</i> PM PM	TR <i>réversibilité immédiate ou PM</i> TR ou PM PM	TR ou PM TR ou PM TR ou PM	TR ou PM TR ou PM TR ou PM	
<b>Gaz</b> - Ménages - Professionnels	TR TR	PM PM	TR ou PM PM	TR ou PM TR ou PM	TR ou PM PM	

TR : Tarifs réglementés, PM : Prix de Marché

### ERDF - Électricité Réseau de Distribution France est né au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Cette société anonyme, filiale du groupe EDF, est responsable de l'exploitation, de la gestion et du développement du réseau public de distribution d'électricité. Elle devient l'interlocuteur privilégié du Sipperec concernant le contrat de concession pour la partie réseaux. Un service commun aux filiales de distribution électricité ERDF et gaz GRDF est aussi créé. Lors de la conférence de presse donnée pour la création de cette filiale, Michel Franconny, Président du directoire, a annoncé « plus de transparence sur les éléments financiers et économiques de la concession et des engagements de qualité ». Le Bureau et le Comité ont pris acte avec satisfaction de cette volonté nouvelle et apprécieront sur pièce, au fur et à mesure, la réalité des intentions exprimées.

### 759 particuliers ont choisi une offre d'électricité au tarif marché sur le territoire du SIPPAREC au 1<sup>er</sup> janvier 2008

Et selon ERDF, ils seront 80 470 à avoir fait jouer leur éligibilité au 1<sup>er</sup> mars prochain au niveau national sur un total de 29 millions de foyers concernés.

Selon un sondage, réalisé par TNS Sofres, les offres alternatives ont du mal à séduire les particuliers. 95 % des consommateurs interrogés souhaitent garder leur fournisseur actuel.

### Un problème impossible à régler avec un fournisseur d'électricité ou de gaz : les consommateurs peuvent saisir le Médiateur national

Denis Merville, Maire de Sainneville-sur-Seine, a été nommé Médiateur national de l'énergie, par arrêté ministériel le 5 novembre dernier. Il est également Président de la commission environnement et du développement durable de l'Association des maires de France.

En cas de litige non résolu avec un fournisseur d'électricité ou de gaz, tout consommateur dispose de deux mois pour saisir gratuitement le Médiateur national de l'énergie mais uniquement après avoir porté réclamation par écrit auprès du fournisseur concerné. Le Médiateur peut inviter le fournisseur et le consommateur à produire des observations dans un délai qu'il fixe lui-même. Les parties peuvent être également entendues avant qu'une recommandation écrite et motivée soit formulée dans un délai de deux mois.

### Taxe locale sur l'électricité (TLE) : les premiers versements interviendront à partir d'avril 2008

Les 80 communes adhérentes au syndicat ont délibéré en moins de trois mois pour confier au syndicat le contrôle et la perception de la taxe locale d'électricité. La première étape de la mise en place de ce nouveau service a donc été franchie avec succès.

**Étapes suivantes :** pour la dernière fois la taxe prélevée par les fournisseurs sur les consommations du 4<sup>e</sup> trimestre 2007 sera directement reversée aux communes, par leurs soins, au plus tard fin février 2008. À savoir : les fournisseurs disposent d'un délai de reversement de deux mois.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, dès que les fournisseurs en effectueront le versement au Sipperec, le syndicat reversera aux villes les montants collectés concernant les consommations du 1<sup>er</sup> trimestre 2008.

#### Contact :

Christian Poncelet : 01 44 74 42 07  
cponcelet@sipperec.fr

### Énergie renouvelable : 23 communes ont signé des conventions de pré-études et 9 ont délibéré pour adhérer à la compétence énergies renouvelables

Bagneux, Bonneuil-sur-Marne, Bry-sur-Marne, Chevilly-Larue, Clamart, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Fontenay-sous-Bois, Issy-les-Moulineaux, Ivry-sur-Seine, Juvisy-sur-Orge, L'Île-Saint-Denis, La Courneuve, Le Bourget, Les Pavillons-sous-bois, Les Ulis, Malakoff, Montrouge, Nanterre, Pantin, Saint-Mandé, Villemomble et Vitry-sur-Seine, soit au total 23 communes à avoir signé avec le Sipperec une convention permettant la réalisation d'études de potentiels pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments au moment où ce texte est rédigé. Par ailleurs, 9 communes ont envoyé leur délibération consécutive à leur adhésion à la compétence optionnelle « Développement des énergies renouvelables » du syndicat. Il s'agit de : Drancy, Fontenay-sous-Bois, Fresnes, Le Perreux-Sur-Marne, Malakoff, Montrouge, Stains, Villemomble et Villetaneuse.



### > info Sipperec

#### Renouvellement du Comité syndical le 17 avril 2008 10 h 30

Suite aux élections municipales, la séance de renouvellement du comité syndical du SIPPAREC a été fixée au

**Jeudi 17 avril 2008 à 10h30,**  
Salle de la Mutuelle de la RATP,  
62 quai de la Rapée 75012 PARIS.

Les convocations seront adressées aux nouveaux délégués le 11 avril 2008.

**Rappel :** la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein du SIPPAREC doit en conséquence intervenir lors de la première séance du conseil municipal suivant les élections municipales. À défaut de désignation des délégués avant le 9 avril 2008, le Maire et le Premier Adjoint au Maire seront convoqués lors du comité du 17 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article L.5211-8 du Code général des collectivités territoriales.

#### Réseaux câblés plaques nord et sud

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le nombre total de prises réalisées est de 118 241 sur la plaque nord, soit 65,5 % des logements et 201 763 sur la plaque sud soit 71,1 %.

Numéricâble a indiqué au Syndicat son intention de réaliser, avant le 31 mars 2008 :

- **Fermeture :** 6 294 prises sur la plaque nord et 3 644 prises sur la plaque sud, pour lesquelles les autorisations nécessaires ont d'ores et déjà été obtenues.

- **Sous réserve d'autorisations de la part des bailleurs et gestionnaires d'immeubles,** pour lesquelles les demandes ont été déposées récemment : 5 834 prises sur la plaque Nord et 490 prises sur la plaque sud.

Le Comité a demandé à Numéricâble de s'engager sur les points suivants :

- suivi des indicateurs de qualité,
- poursuite de la construction pour atteindre un taux de 80 % minimum par ville,
- mise en œuvre de technologies à très haut débit (FTTX).
- mise à disposition d'informations au Syndicat concernant l'occupation des fourreaux, conformément à l'article 134 de la loi sur la télévision du futur.

#### Groupement de commandes télécoms : le plan de travail pour la préparation de la cinquième consultation a été présenté aux adhérents

Suite à la présentation du rapport intermédiaire de l'audit du groupement de commandes télécoms le 11 décembre 2007, les remarques des adhérents ont été prises en compte pour l'élaboration du plan d'actions final. Ce plan d'actions a été présenté au Comité de Pilotage le 15 janvier 2008 et à la réunion plénière des adhérents le 5 février dernier. Il dégage les axes de travail tant pour l'amélioration de l'exécution des marchés en cours que pour la préparation de la prochaine consultation.

Le Comité du 19 février a approuvé la modification de la décision institutive pour la cinquième consultation. Tous les adhérents auront à approuver cette décision entre mai et novembre 2008.

#### Contact :

**Thierry Demoy :** 01 44 74 83 94  
tdemoy@sipperec.fr

#### Opalys : début de commercialisation prévu pour début juin

La Commission de suivi s'est réunie le 6 février 2008 pour faire le point sur le déploiement du réseau OPALYS. Les emplacements des points de présence du réseau ont été validés par les communes de Bagnolet, Bobigny, Le Pré-Saint-Gervais, Nanterre, Villemombble, Romainville et Villeneuve-le-Roi et devraient être prochainement à Drancy, Livry-Gargan, Nogent-sur-Marne et Noisy-le-Sec. Le concessionnaire OPALYS TELECOM a délivré les avant-projets détaillés du réseau pour les communes de Bagnolet et Romainville. La Commission de suivi a demandé au concessionnaire de faire en sorte que les premières prises puissent effectivement être commercialisées en juin 2008.

#### Contact :

**Thomas Margogne :** 01 44 74 83 97  
tmargogne@sipperec.fr

#### ARCEP : vers une régulation du génie civil de France Télécom

L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste a lancé un nouveau cycle d'analyse des marchés, couvrant la période 2008-2011 et portant à la fois sur le haut débit et le très haut débit.

La principale évolution proposée est la mise en place, pour le marché du très haut débit, d'une régulation des fourreaux de France Télécom, qui constituent pour les opérateurs alternatifs une infrastructure essentielle au déploiement d'une boucle locale en fibre optique.

L'Autorité a donc lancé une consultation publique à laquelle le syndicat a répondu. Le syndicat

entend en particulier souligner la nécessité, pour rendre opérante cette régulation, de disposer d'une connaissance précise des infrastructures de génie civil de l'opérateur historique. Cette transparence exige notamment que France Télécom communique aux collectivités gestionnaires du domaine public des plans de ses réseaux au format numérique ainsi que le détail des fourreaux des collectivités que l'opérateur occupe dans le cadre des ZAC livrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

**Consultation de la contribution du SIPPAREC sur**  
[www.sipperec.fr/presse/communiqués.htm](http://www.sipperec.fr/presse/communiqués.htm)

#### Consultation publique du MINEFE sur des mesures destinées à accélérer le déploiement du très haut débit en France

Christine Lagarde, Ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, et Hervé Novelli, secrétaire d'État chargé des entreprises et du commerce extérieur, ont mis en place le 13 décembre dernier un comité de pilotage du très haut débit réunissant l'ensemble des acteurs concernés (opérateurs, équipementiers, collectivités, promoteurs...), chargé de proposer des mesures destinées à accélérer le développement du très haut débit en France. Une nouvelle réunion s'est tenue, à laquelle participait le SIPPAREC.

Le comité a évoqué à cette occasion une série de mesures législatives et réglementaires visant à faciliter l'équipement des logements (pré-équipement des immeubles neufs et création d'une « faculté d'accès à la fibre » sur le modèle du « droit à l'antenne » existant pour le raccordement aux réseaux de télévision), à inciter au déploiement de ces réseaux dans les zones d'activités, à favoriser la mutualisation du génie civil (fourreaux) et à mieux coordonner les travaux sur la voie publique. Ces propositions de mesures législatives ont été soumises à consultation publique. Le SIPPAREC a répondu en insistant en particulier sur la nécessité de ne pas restreindre l'application de ces mesures aux seuls réseaux optiques à très haut débit, mais de les étendre à tous les réseaux de communications électroniques, quel que soit leur support physique (fibre optique, réseaux câblés...), afin de permettre l'éligibilité de tous les réseaux d'accès aux mesures qui devraient être mises en œuvre dans le cadre des travaux de ce comité.

**Consultation de la contribution du SIPPAREC sur**  
[www.sipperec.fr/presse/communiqués.htm](http://www.sipperec.fr/presse/communiqués.htm)

Directeur de la publication : **J. Poulet**  
Comité de rédaction : **C. Dumas, V. Deschamps**  
Conception/Réalisation : **Parimage**

**SIPPAREC Tour Gamma B**  
**193-197, rue de Bercy - 75582 Paris cedex 12**  
**Tél. : 01 44 74 32 00 - Fax : 01 44 74 31 90**